

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 17 (1872)
Heft: 15

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ont été données par l'auteur en 1859-1860, ensuite des expériences faites de 1856-1859. Sur les instances des officiers qui ont eu la chance d'assister à ces conférences, M. le major Braillon s'est décidé à les publier dans ses instants de loisir. L'auteur nous donne la description des sougasses-pierriers, indique de quelle manière elles doivent être construites pour produire le plus d'effet, dans quel cas elles doivent être employées.

C.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

On lit dans tous les journaux suisses :

« Le Conseil fédéral a délégué en mission à l'étranger les officiers suivants : « MM. Pfyffer, colonel fédéral, Bollinger, lieut.-colonel à l'état-major général, Göldi, major d'artillerie, et Weber, major du commissariat, pour assister de la fin d'août au commencement de septembre aux manœuvres de la garde à Berlin ; MM. Wieland, colonel, et de Guimps, lieut.-colonel à l'état-major général, Roth lieut.-colonel d'état-major d'artillerie, pour assister aux manœuvres des troupes autrichiennes dans le Tyrol et près de Vienne ; MM. Imhof, lieut.-colonel, et Eynard, capitaine d'état-major général, pour assister aux manœuvres des troupes autrichiennes près de Linz et de Klosterneuberg ; MM. Gauthier, colonel fédéral, et Cocatrix, lieut.-colonel à l'état-major général, Simona, capitaine au commissariat, pour assister aux manœuvres des troupes italiennes qui auront lieu entre Arona et Buffalora ; M. de Saussure, lieut.-colonel d'artillerie et membre de la commission d'artillerie, pour assister aux essais qui sont faits en France avec des canons de modèle nouveau, et remettre en même temps au gouvernement français les deux pièces de 8 liv. qui ont été données par le Conseil fédéral.

« M. le général Herzog assistera aux manœuvres de l'armée bavaroise dans les plaines du Lachfeld. »

Ces missions à l'étranger, beaucoup plus nombreuses cette année que précédemment, témoignent du vif intérêt que prend le Département militaire fédéral au progrès de l'instruction supérieure. Nous l'en félicitons hautement et nous espérons que les sacrifices faits par le pays à cette occasion seront utiles à notre armée.

Qu'il nous soit aussi permis de signaler dans l'organisation de ces missions une lacune involontaire sans doute et facilement réparable. La balance aurait dû être tenue plus égale entre nos divers voisins. Tandis qu'on délègue en Allemagne et en Autriche douze officiers dont le général Herzog et deux colonels, et en Italie trois officiers dont un colonel, on n'envoie en France qu'un seul officier, lieutenant-colonel, et encore occasionnellement, pour accompagner deux canons et profiter des essais de tir. Nos voisins d'occident, même indépendamment de la susceptibilité qu'engendre l'infortune, pourraient n'être pas charmés de ce procédé, peu en harmonie avec nos habitudes de neutralité. D'ailleurs l'étude sur place des importantes réformes qui se poursuivent dans toutes les branches du militaire français serait fort utile à nos officiers d'état-major.

Genève. — Le rapport du Conseil d'Etat pour l'exercice de 1871 fournit les renseignements suivants :

Elite, qui doit compter en tout, pour la batterie n° 25, la compagnie de position n° 31, le train de parc, la compagnie de guides n° 7, la compagnie de carabiniers n° 72, les bataillons n°s 20 et 84, les infirmiers, d'après la loi fédérale, 1476 hommes, et d'après la loi cantonale, 1527 hommes, présente sur les rôles un chiffre d'hommes notablement supérieur. En effet, il s'élève, y compris 65 hommes du corps de musique d'élite, à 2246, sur lesquels 2024 ont été présents aux divers services ou inspections de 1871 ; 172 étaient absents avec autorisation ou dispensés pour maladie, et 40 ont fait défaut. Ces 40 défaillants se répartissent ainsi : 7 pour

la batterie n° 25, 13 pour la compagnie de position n° 31; 0 pour le train de parc, les guides et les infirmiers; 3 pour les carabiniers, 7 pour le bataillon n° 20; 5 pour le bataillon n° 84 et 5 pour la musique d'élite. Ce nombre de défaillants, relativement très restreint, malgré le service *actif* auquel, en 1871, ont été appelées toutes les troupes de l'élite, s'explique par le fait que, dans le cas d'un service prolongé, le département militaire fait immédiatement rechercher les hommes faisant défaut et les force à rejoindre leur corps.

La *réservé fédérale*, — batterie n° 53, compagnie de position n° 59, train de parc, guides n° 16, compagnie de carabiniers n° 78, bataillon n° 125 et infirmiers, — qui doit compter, d'après la loi fédérale, 737 hommes, et 1023 d'après la loi cantonale, en a 1315 inscrits sur les rôles. Sur ce total, 1125 étaient présents au service, 145 étaient absents avec autorisation ou exemptés pour maladie, et 45 ont fait défaut. Sur ces 45 défaillants, le bataillon n° 125 figure à lui seul pour le chiffre de 37.

Enfin la *landwehr*, — génie n° 6, batteries de position n°s 24 et 25, train, compagnie de carabiniers n° 43, bataillons n°s 64, 65 et 66, avec un corps de musique — qui figure sur les rôles pour 2177 hommes n'en a compté au service que 1760, bien que celui-ci ait consisté seulement en inspections pour l'infanterie, en un jour de tir pour l'artillerie, et en trois jours d'école pour les sapeurs. Le nombre des absents autorisés a été de 133 et celui des défaillants de 284, dont 223 pour les deux seuls bataillons n°s 64 et 65. Il est fort probable que ce fait provient de ce que, sur les rôles du Département, continuent à figurer, faute de renseignements précis à leur égard, un bon nombre d'hommes qui, en réalité, ne se trouvent plus dans le canton et sont depuis longtemps fixés à l'étranger, ou qui sont décédés. L'école d'instruction à laquelle a été, cette année, appelée l'infanterie de *landwehr*, a constaté, d'une manière encore plus saillante, le fait que nous signalons ici; nous croyons donc qu'une révision minutieuse des rôles de la *landwehr* serait nécessaire.

Il résulte de l'ensemble des tableaux pour 1871, que les milices genevoises comprenaient en tout 5738 hommes inscrits avec un effectif de 4909 présents.

Le susdit rapport contient en outre d'intéressants renseignements sur l'intériment français que nous donnerons dans notre prochain numéro.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, lieutenant-colonel fédéral d'artillerie; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.

Pour paraître prochainement

chez

GEORG, éditeur à Genève et Bâle; PACHE, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger (Paris chez TANERA, éditeur):

RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

EN 1870-1871

PAR

FERDINAND LECOMTE,
colonel fédéral suisse.

TOME PREMIER

Un fort volume grand in-8°, avec cartes.

Ce volume (l'ouvrage entier en aura trois) va jusqu'aux opérations devant Metz. Il contient entr'autres un exposé très-détaillé des organisations militaires française et prussienne. des détails nouveaux sur les batailles de Wissembourg, de Wörth et de Forbach, ainsi que des appréciations critiques impartiales sur la première période de la guerre.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.